



HAL
open science

La sédentarisation de la cour à Paris d'après les itinéraires des derniers Valois (1515-1589)

Caroline Zum Kolk

► **To cite this version:**

Caroline Zum Kolk. La sédentarisation de la cour à Paris d'après les itinéraires des derniers Valois (1515-1589). Boris Bove; Murielle Gaude-Ferragu; Cédric Michon. Paris, ville de cour (XIIIe-XVIIIe siècle), PUR, 2017, 978-2-7535-5910-3. hal-01829675

HAL Id: hal-01829675

<https://hal.science/hal-01829675>

Submitted on 4 Jul 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

La sédentarisation de la cour à Paris d'après les itinéraires des derniers Valois (1515-1589)¹

Caroline zum Kolk

Au milieu du XIV^e siècle, Paris commence à être désignée par le terme de *capitale* dans les ordonnances et édits royaux². En tant que siège des principales instances gouvernementales du royaume, la ville est « le chef et la source » du pays³. Les rois insistent sur sa fonction de modèle pour les autres cités du pays et ne craignent pas la comparaison européenne ; François I^{er} considère la capitale comme « la plus fameuse, populeuse et louable cité de nostre royaume, mais aussi de la chrétienté⁴ ». Paris ne sert pas pour autant comme *ville résidence*, c'est-à-dire lieu de séjour habituel du monarque ; l'existence de palais royaux n'implique pas la présence de la cour. Ce phénomène s'observe non seulement en France mais aussi dans d'autres pays : à la fin du Moyen Âge, les capitales européennes ne réunissent pas systématiquement les fonctions de siège du gouvernement et de lieu de séjour du prince. L'itinérance curiale, dont les racines remontent aux premiers siècles du Moyen Âge, ne disparaît dans la plupart des pays qu'à l'époque moderne⁵.

Les spécialistes de l'histoire politique ont considéré la sédentarisation des cours comme un marqueur de progrès puisqu'elle nécessitait le développement d'une administration et de services diplomatiques permettant au prince de gouverner à distance. Elle va de pair avec la construction ou la modernisation de résidences et l'augmentation de la pompe qui entoure le prince et sa famille, donc une étiquette mieux articulée et une vie de cour plus policée. D'après John Adamson⁶, un des premiers à aborder cette question sous l'angle de la cour et non pas de l'histoire urbaine, la sédentarisation aurait commencé au XV^e siècle en Italie, où la cour papale servit de modèle aux principautés du Nord. Elle se serait répandue ensuite au Nord des Alpes, grâce entre autres aux guerres d'Italie. À la fin du XVI^e siècle, la plupart des pays européens auraient vu émerger une résidence principale, généralement urbaine, et abandonné la vie itinérante du Moyen Âge.

Cette vision a été nuancée ces dernières années. On a fait remarquer à juste titre que les princes de l'Italie du Nord n'ont jamais connu une vie itinérante très prononcée, vu la taille

¹ Je remercie vivement Guillaume Fonkenell et Jean Guillaume pour la relecture attentive de cet article et leurs précieuses remarques. Alexandra Zvereva, Marion Müller et Oliver Mallick soient remerciés pour les échanges stimulants au sujet de l'itinérance et des extraits de mémoires et de lettres qu'ils m'ont signalés à ce sujet.

² BOVE B., « Aux origines du complexe de supériorité des Parisiens : les louanges de Paris au Moyen Âge », C. GAUVARD et J.-L. ROBERT (éd.), *Être parisien, Paris et Île-de-France. Mémoires*, n° 55, 2004, p. 438 (notes 44-47), MOUSNIER R., « Paris, capitale politique », FRIEDMANN A. et al. (dir.), *Paris, fonctions d'une capitale*, Paris, Hachette, 1962, p. 39-40.

³ FURETIERE A., *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts...*, La Haye, Leers, 1690.

⁴ BAUDOIN-MATUSZEK M.-N., « Le domaine royal à Paris sous Henri II », OURSEL H. et FRITSCH J. (dir.), *Henri II et les Arts*, Paris, École du Louvre, 2003, p. 105.

⁵ Sur cette question, voir entre autres FOUQUET G., HIRSCHBIEGEL J. et RABELER S., *Residenzstädte der Vormoderne. Umriss eines europäischen Phänomens*, Ostfildern, Thorbecke, 2016 ; PARAVICINI BAGLIANI A. (dir.), *L'itinérance des seigneurs (XIV^e-XVI^e siècles)*, Cahiers Lausannois d'histoire médiévale n° 34, 2003. Deux thèses ont été dédiées à des itinéraires royaux français : FABRON J., *Les déplacements de François I^{er} et de la Cour : commentaire de l'itinéraire de la Chancellerie royale*, sous la direction de Richard Gascon, Université de Lyon, 1962 ; HOLVAS J.-F., *Les séjours de Charles V et de Charles VI dans l'actuel département du Val-de-Marne*, dir. par Michel Balard et Jean Chapelot, Université de Paris-Val-de-Marne, 1991.

⁶ ADAMSON J. (dir.), *The princely courts of Europe (1500-1750)*, London, Weidenfeld & Nicolson, 1999.

réduite de leurs territoires⁷. D'autre part, ce ne sont pas une, mais plusieurs résidences qui accueillent les cours à l'époque moderne : à côté d'un palais principal, il existe un ensemble de palais à fonctions variées, servant de résidence saisonnière, de lieu de séjour d'un parent ou invité de marque ; d'autres châteaux sont destinés à une activité particulière comme la chasse. À la fin du Moyen Âge émergent en outre de nouvelles formes de voyage : le *grand tour* et le voyage sous incognito. Les familles régnantes et les membres de la cour ne perdent ainsi pas en mobilité ; c'est la cour dans son ensemble qui se déplace moins, et pour des raisons différentes qu'au Moyen Âge. Par ailleurs, la chronologie du phénomène a également été mise en question : la fin du Moyen Âge est davantage marquée par une concentration des séjours dans un nombre réduit de résidences que par la disparition du nomadisme curial⁸. Et la persistance de l'itinérance qu'on observe dans certains pays tout au long de l'époque moderne n'est plus considérée comme synonyme de retard ou de sous-développement, mais le résultat de facteurs géopolitiques particuliers⁹.

Qu'en est-il de la France ? Les spécialistes de l'histoire moderne ignorent souvent que, comme l'a démontré Boris Bove, la cour a connu une période sédentaire et parisienne au Moyen Âge¹⁰. Mieux perçu a été l'abandon de la capitale à partir de 1419, provoquée par la guerre civile et l'occupation anglaise. C'est sous le règne de Louis XI qu'elle réapparaît dans la région parisienne, mais ni ce roi, ni ses successeurs Charles VIII et Louis XII ne choisissent Paris ou un des châteaux des environs comme résidence principale.

Les avis divergent sur le moment où Paris devient une *ville résidence*. D'après Adamson, elle occupe cette fonction sous Henri IV, donc assez tardivement. D'autres historiens avancent François I^{er} ou Henri III. Les itinéraires des derniers Valois¹¹ permettent d'invalider ces hypothèses et de cerner la chronologie et les contours de ce qu'on pourrait considérer comme un projet de réforme curiale, entrepris par Catherine de Médicis dans les années 1560. Il n'implique pas seulement l'installation de la cour à Paris, mais aussi une réorganisation des résidences de la capitale et une mise en ordre de l'entourage du roi, deux phénomènes qui accompagnent fréquemment l'émergence d'une *ville résidence*. Un événement hautement symbolique témoigne du changement : le 27 octobre 1572, la jeune reine Élisabeth d'Autriche accouche de son premier enfant au Louvre¹². Depuis 1407, aucun enfant royal n'avait vu le jour dans la capitale¹³.

⁷ LAZZARINI I., « L'itinérance des Gonzague : contrôle du territoire et résidentialité princière (Mantoue, XIV^e-XV^e siècles) », PARAVICINI BAGLIANI A. (dir.), *op. cit.*, p. 249-274.

⁸ EWERT U. C., « Itinerar und Herrschaft im Spätmittelalter : Ein wirtschaftstheoretischer Ansatz und empirische Ergebnisse für die burgundischen Herzöge im 15. Jh. », *Historical Social Research*, vol. 21, n° 4, 1996, p. 89-114.

⁹ BOUCHERON P., MENJOT D. et MONNET P., « Formes d'émergence, d'affirmation et de déclin des capitales : rapport introductif », *Les villes capitales au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 13-53.

¹⁰ Cf. dans ce volume l'article de Boris Bove.

¹¹ Les itinéraires ont été constitués en saisissant la date et le lieu de rédaction des lettres éditées. Le contrôle des données a été effectué en suivant le parcours étape par étape. Cet examen a permis d'identifier des lieux-dits et lieux disparus ainsi que d'éliminer des indications qui présentent des incohérences quant au lieu de séjour ou la date de rédaction. Chaque lieu a été marqué de son code INSEE. Dans le cas de lieux disparus a été attribué le code de la commune la plus proche. Les itinéraires peuvent être consultés sous forme de base de données sur le site Cour de France.fr : <http://cour-de-france.fr/rubrique434.html>.

¹² Il s'agit de Marie-Élisabeth de France (1572-1578). Les enfants de François I^{er} et Claude de France sont nés jusqu'en 1519 à Amboise (Louise, Charlotte et François) puis à Saint-Germain-en-Laye (Henri, Madeleine, Charles et Marguerite). Catherine de Médicis accouche soit à Fontainebleau (François, Élisabeth, Claude, le futur Henri III, Hercule, les jumelles Victoire et Jeanne), soit à Saint-Germain-en-Laye (Louis, Charles, Marguerite).

¹³ Sauf erreur de ma part, les enfants de Charles VI et Isabeau de Bavière sont les derniers à naître à Paris, à l'hôtel Saint-Pol ou à l'hôtel Barbette. Leur dernier, Philippe de France, naît en 1407.

L'installation à Paris dans les années 1560 marque la fin d'un processus qui avait commencé sous le règne de François I^{er}, époque où la capitale et ses environs reprennent pleinement leurs droits en devenant la région la plus fréquentée par le roi. L'itinérance curiale ne disparaît pas pour autant, tout au contraire : François I^{er} compte parmi les rois les plus mobiles de l'histoire de France. Avant de suivre les différentes étapes de la sédentarisation de la cour, une brève présentation des caractéristiques de ce nomadisme royal s'impose.

L'itinérance curiale sous François I^{er}

Dans la première moitié du XVI^e siècle, le roi et son entourage passent rarement plus de quelques semaines en un endroit. Motivées par les nécessités politiques et guerrières, l'agenda religieux ou des plaisirs comme la chasse, la cour sillonne le royaume ; peu de provinces et de régions n'ont pas bénéficié au moins une fois de son passage. Les voyages concernent un nombre plus important de courtisans qu'au XV^e siècle : la cour compte entre 8 000 à 12 000 personnes et autant de chevaux quand elle est « grosse », c'est-à-dire quand tous ses membres sont réunis. Comparés aux mille personnes qui entouraient Charles VIII, ces chiffres témoignent de la croissance de l'entourage royal au XVI^e siècle, où la Maison du roi passe de 333 (1496) à presque 1000 serviteurs (1555) ; les hôtels des autres membres de la famille royale suivent une évolution similaire, comme ceux des grandes familles aristocratiques¹⁴.

Le nomadisme de la cour a un impact important sur sa structure qui présente un caractère modulaire, composée de Maisons qui peuvent s'en dissocier et évoluer par leurs propres moyens : chaque Maison dispose en effet de tous les services nécessaires à l'organisation de la vie quotidienne et des voyages. Notons au passage que les Hôtels de la famille royale conservent cette autonomie jusqu'à la fin du XVII^e siècle, contrairement à ce qui s'observe dans d'autres pays où la sédentarisation de la cour va de pair avec la disparition de services essentiels. En France, il faut attendre l'installation de la cour à Versailles pour constater des amputations similaires¹⁵.

Le déplacement d'un cortège de la taille d'une grande ville pose des problèmes logistiques importants¹⁶. Lors de voyages de longue durée, les hôtels se séparent et progressent indépendamment pour atténuer la pénurie des logements et les difficultés d'approvisionnement. Ralentie par les animaux et les courtisans qui marchent à pied, la cour parcourt en moyenne 20 à 25 km par jour¹⁷. Une des rares représentations d'un voyage curial permet de se rendre compte de la variété des moyens de transport utilisés (ill. 1) :

¹⁴ LABANDE-MAILFERT Y., *Charles VIII et son milieu (1470-1498). La jeunesse au pouvoir*, Paris, Klincksieck, 1975, p. 139-141 ; LE ROUX N., « La Maison du roi sous les premiers Bourbons: institution sociale et outil politique », GRELL C. et PELLISTRANDI B. (dir.), *Les Cours d'Espagne et de France au XVII^e siècle*, Madrid, Casa de Velazquez, 2007, p. 13-40 ; ZUM KOLK C., « The household of the Queen of France in the Sixteenth Century », *The Court Historian*, vol. 14, n° 1, juillet 2009, p. 3-22.

¹⁵ La maison du dauphin est la plus durement touchée par la disparition partielle de services et la perte d'autonomie qui en résulte. Voir entre autres KELLER K., « Ladies in waiting at the imperial court of Vienna from 1550 to 1700 : structures, responsibilities and career patterns » et PERSSON F., « Living in the house of power: Women at the Early Modern Swedish Court », AKKERMAN N. et HOUBEN B., *The Politics of female Households. Ladies-in-waiting across Early Modern Europe*, Leiden, Boston, Brill, 2014, p. 77-80 et STREICH B., *Zwischen Reiseherrschaft und Residenzbildung: Der Wettinische Hof im späten Mittelalter*, Köln, Böhlau, 1989, p. 403-408.

¹⁶ Pour comparaison : Nancy compte à la fin du siècle 11 000 habitants, Grenoble 12 000. D'après Stéphane Durand, au XVI^e siècle « ... une agglomération peut être qualifiée de ville quand elle n'a qu'un millier d'habitants tout au plus, nombre atteint plus facilement dans les régions d'habitat groupé. Une ville peuplée du double fait déjà figure de ville moyenne. Au-delà des dix mille âmes commence le monde des grandes villes » (DURAND S., *Les villes en France, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 2006, p. 6). Voir aussi BAIROCH P., BATOU J., CHEVRE P., *La population des villes européennes de 800 à 1850*, Genève, Droz, 1988, p. 264.

¹⁷ Depuis l'Antiquité, le transport d'un groupe de personnes ne s'est pas accéléré. L'armée romaine connaissait deux types de progression, l'*iter justum* (24 km parcourus par jour) et l'*iter expeditum*, introduit par César (32



Illustration 1 : Antoine Caron, Départ de la cour du château d'Anet, Paris, Musée du Louvre

Aux fatigues du voyage s'ajoute l'inconfort des logements, souvent constitués d'un campement de fortune. Même les plus grandes résidences du royaume ne peuvent accueillir qu'une fraction des courtisans¹⁸.

Ces incommodités n'effrayent guère François I^{er}, roi-voyageur par excellence. Au cours des trente-deux ans de son règne, François I^{er} a séjourné dans 783 lieux différents, situés en France, en Italie et en Espagne¹⁹.

Quatre régions dominent son itinéraire. Largement en tête se trouve l'Île-de-France qui capitalise 39 % du total des occurrences de l'itinéraire du roi, au détriment des châteaux de la vallée de la Loire qui avaient accueilli si régulièrement la cour au XV^e siècle ; la région Centre ne compte plus que 14 % du total. La troisième et la quatrième place reviennent à la Picardie (avec 10 %) et la région Rhône-Alpes (avec 7 %)²⁰. Les autres provinces ne dépassent pas 4 % du total.

Parmi les villes les plus fréquentées, Paris domine sans contestation :

km par jour). Un cheval peut tenir une vitesse de 20 km pendant une heure. Les courriers de la cour parcourent jusqu'à 150 km par jour, à condition de changer régulièrement de monture.

¹⁸ Par exemple Saint-Germain-en-Laye dispose de 80 logements (CHATENET M. et BOUDON F., « Les logis du roi de France au XVI^e siècle », GUILLAUME J. (dir.), *Architecture et vie sociale à la Renaissance*, Paris, Picard, 1994, p. 65).

¹⁹ Itinéraire de François I^{er} : MARICHAL P. (éd.), *Catalogue des actes de François I^{er} (1515-1547)*, Paris, Imprimerie nationale, 1887-1908, t. VIII, p. 411-548. Après examen il compte 8 488 entrées et documente le lieu de séjour de 67 % des jours du règne.

²⁰ Découpage des régions en 2014.

Tableau 1 : Les dix lieux les plus fréquentés par François I^{er} (1515-1547)

Lieu	Occurrences	% du total
Paris	1 233	15 %
Saint-Germain-en-Laye	771	9 %
Fontainebleau	662	8 %
Amboise	370	4 %
Lyon	326	4 %
Blois	271	3 %
Madrid (Espagne)	186	2 %
Compiègne	161	2 %
Villers-Cotterêts	100	1 %
La Fère (Aisne)	95	1 %

Est-ce que le statut de la ville se modifie en mars 1528, quand le roi déclare son intention de vouloir faire dorénavant « la plupart de nostre demeure et sejour en nostre bonne ville et cité de Paris et alentour plus qu'en autres lieux du Royaulme²¹ » ? Cette décision répond avant tout à des impératifs politiques et militaires : le terrain d'affrontement avec les Habsbourg se déplace dans ces années aux frontières Nord et Est du royaume. François I^{er} souhaite en outre restaurer l'autorité royale dans la capitale qui avait souffert pendant la régence de sa mère²².

L'itinéraire ne témoigne d'aucune augmentation de la présence royale dans la capitale. Avant avril 1528, Paris représente 18 % du total des lieux visités par le roi ; après, ce chiffre passe à seulement 15 %. C'est l'Île-de-France qui gagne du terrain : sa fréquentation passe de 35 % à 40 %. Notons enfin que les séjours dans la capitale se déroulent comme sous les règnes précédents avant tout en hiver qui capitalise 41 % des occurrences²³.

Ce sont ainsi principalement les bâtiments du roi qui profitent de la décision de 1528 : cette année-là s'ouvrent les chantiers du Louvre, de Madrid et de Fontainebleau. Le domaine royal situé à Paris fait l'objet d'une réorganisation : en 1543, François I^{er} se sépare de plusieurs propriétés jugées inutiles pour les projets de construction en cours²⁴.

Notons enfin une particularité qui concerne le fonctionnement de la cour sous ce règne : les maisons des femmes de la famille royale sont fréquemment séparées de celles des hommes²⁵. La reine Claude a résidé pendant plusieurs années à Amboise ; Éléonore d'Autriche semble avoir suivi davantage la cour²⁶. Pour Catherine de Médicis et les filles du roi²⁷, nous disposons de quelques chiffres : seuls 43 % de leurs lieux de séjour correspondent à ceux du roi. Ce chiffre est trop élevé pour être le fruit du hasard, d'autant plus que les séparations apparaissent aussi dans les années les mieux documentées, 1545 et 1546. Elles ne

²¹ *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, Paris, Imprimerie nationale, 1883, t. II, p. 17.

²² KNECHT R. J., *Un prince de la Renaissance : François I^{er} et son royaume*, Paris, Fayard, 1998, p. 263.

²³ Printemps : mars, avril, mai. Été : juin, juillet, août. Automne : septembre, octobre, novembre. Hiver : décembre, janvier, février.

²⁴ Il s'agit des hôtels de Bourgogne, d'Artois, de Flandres, du Petit-Bourbon, de Tancarville et de parties de l'hôtel Saint-Pol (BAUDOUIN-MATUSZEK M.-N., « Le domaine royal à Paris... », *op. cit.*, p. 103-106).

²⁵ L'itinéraire de la reine a été établi en saisissant les lieux de rédaction des lettres contenues dans les 10 tomes de l'édition de sa correspondance (LA FERRIERE-PERCY H. et PUCHESSE B. de (éd.), *Lettres de Catherine de Médicis*, Paris, Imprimerie nationale, 1880-1943). Les itinéraires publiés par les éditeurs en annexe sont erronés et incomplets. Après vérification, l'itinéraire compte 3 591 indications et documente le lieu de séjour de 16,5 % des jours que la reine a passés en France. Les périodes les mieux documentées sont celles du règne de Charles IX (34 %) et d'Henri III (31,1 %).

²⁶ Sa correspondance est inédite est dispersée dans plusieurs archives européennes.

²⁷ Catherine de Médicis partage jusqu'en 1540 une maison avec les filles du roi.

s'expliquent pas par la guerre : nombreux sont les cas où le roi et Catherine de Médicis résident dans la même région, mais dans des châteaux différents. Les seize séjours documentés en Île-de-France sont très marqués par ce phénomène : seul huit d'entre eux se déroulent dans le même château.

L'itinérance curiale sous Henri II

François I^{er} meurt en 1547. L'itinéraire d'Henri II témoigne de la persistance des pérégrinations curiales sous le règne suivant²⁸. Le roi se déplace fréquemment : en treize ans, il a séjourné en 354 lieux différents, ce qui correspond à une moyenne de 27 lieux par an, contre 25 pour François I^{er}. Plus fréquents sont maintenant les déplacements dans le Nord et l'Est du royaume ainsi que dans la vallée de la Loire ; la fin des guerres en Italie réduit les passages dans le Sud. L'Île-de-France continue à gagner du terrain ; la région capitalise 53 % des occurrences de l'itinéraire du roi, mais cette concentration ne profite guère à Paris : la capitale passe même du premier au second rang des lieux les plus fréquentés. La palme revient maintenant à Saint-Germain-en-Laye :

Tableau 2 : Les dix lieux les plus fréquentés par Henri II (1547-1559)

Lieu	Occurrences	% du total
Saint-Germain-en-Laye	705	17 %
Paris	622	15 %
Fontainebleau	615	15 %
Villers-Cotterêts	277	7 %
Blois	216	5 %
Compiègne	171	4 %
Reims	98	2 %
Chantilly	72	2 %
Anet	69	2 %
Amboise	55	1 %

Le nombre de jours passés dans la capitale augmente toutefois : Henri y réside en moyenne 52 jours par an. Les séjours les plus longs ont lieu dans les années de paix et à la fin du règne qui est marquée par une augmentation très nette de la présence royale dans la capitale. Leur durée s'accroît à partir de 1553 pour atteindre 104 jours en 1559, année où la capitale accueille les fêtes célébrant les mariages d'Élisabeth et de Marguerite de France.

La ville continue à recevoir la cour avant tout en hiver, mais l'automne gagne du terrain²⁹. Elle fait l'objet de travaux importants ; les chantiers du règne précédent sont poursuivis ou amplifiés. Henri II réoriente l'usage fait de l'hôtel des Tournelles en y logeant occasionnellement ses enfants et en renforçant sa vocation stabulaire : de vastes écuries sont construites de 1554 à 1559. Non loin de là s'élèvent de nouveaux bâtiments à l'Arsenal, dont trois granges. Comme l'a noté Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek³⁰, le Marais cumule ainsi les fonctions de résidence royale secondaire et de quartier de services techniques, au détriment de sa vocation de résidence royale. Le roi et la reine aspirent à vivre davantage au Louvre,

²⁸ Itinéraire publié par MATUSZEK-BAUDOUIN M.-N. (éd.), *Catalogue des actes de Henri II (1547-1553)*, Paris, Imprimerie Nationale et CNRS, 1990, vol. 3, p. 1-63. Après examen, l'itinéraire compte 4210 enregistrements, énumère 354 lieux de séjour et documente 88 % des jours du règne.

²⁹ Hiver : 35%, automne : 29 %, été 19%, printemps 17 %.

³⁰ BAUDOUIN-MATUSZEK M.-N., « Le domaine royal à Paris... », *op. cit.*, 2003, p. 110.

suyvant en cela l'avis de François I^{er} pour qui le palais constitue « le lieu le plus commode et à propos pour nous loger »³¹.

La cohabitation des maisons de la famille royale se modifie également. L'itinéraire de la reine démontre qu'Henri II et son épouse ont pour habitude de vivre et de voyager ensemble : 70 % des lieux de séjours de Catherine de Médicis correspondent à ceux de son époux. Les rares séparations du couple sont avant tout dues à la guerre, mais l'éloignement qu'elles provoquent est tout relatif, car la reine s'installe généralement proche des zones de combat pour assurer les arrières. Quand le couple séjourne en Île-de-France, il préfère vivre dans le même château : des 77 séjours passés dans la région, 71 sont faits en commun.

L'itinéraire de Catherine de Médicis (1560-1574)

En 1559, la mort d'Henri II marque la fin du « beau XVI^e siècle ». Le court règne de François II n'a donné lieu qu'à de brefs séjours parisiens³² et s'achève le 5 décembre 1560 avec la mort précoce du roi. Les années qui suivent, Catherine de Médicis exerce la régence pour son fils mineur Charles IX. Même après sa majorité, proclamée le 17 août 1563, la reine mère domine la politique royale.

L'itinéraire de Catherine de Médicis reflète le changement de son statut en adoptant un profil nouveau³³. Il témoigne non seulement des déplacements de la reine mère, mais aussi de ceux de Charles IX : une enquête menée sur une partie de la correspondance du roi, datant des années 1565-1572, révèle que Charles ne se séparait que très exceptionnellement de sa mère, et ceci même après avoir atteint l'âge adulte³⁴.

Pour cerner la fixation de la cour à Paris dans les années 1560, il faut différencier les moments sédentaires de ceux où Catherine de Médicis se déplace, périodes qui sont en nette augmentation depuis qu'elle exerce le pouvoir. Un voyage de longue durée se déroule en 1564-1566 et trois autres auront lieu sous le règne suivant, où Catherine se déplace en tant qu'auxiliaire du roi (1575-1576, 1578-1579, 1586-1587). La reine mère suit aussi l'armée pendant la première et la troisième guerre de religion et effectue de nombreux déplacements de courte durée dans le cadre de négociations ou de rencontres politiques.

De ces voyages, le *Grand Tour* (janvier 1564 - mai 1566) a attiré tout particulièrement l'attention de la recherche³⁵. Il se rattache à une tradition ancienne qui veut que le roi visite après son avènement quelques-unes des villes majeures de son royaume. Le périple de Charles IX est néanmoins exceptionnel par sa durée et son trajet : François I^{er} comme Henri II

³¹ *Registres des délibérations du bureau de la ville...*, op. cit., t. II, p. 17.

³² 33 occurrences sur 433 témoignent d'un séjour dans la capitale : C. zum Kolk (éd.), *Itinéraire de François II. Les lieux de séjour du roi d'après ses actes (1559-1560)*, Paris, Cour de France.fr, 2016 (<http://cour-de-france.fr/article4300.html>), établi d'après MARTEL M.T. de (éd.), *Catalogue des actes de François II (1559-1560)*, Paris, CNRS, 1999, t. II, p. 477-553.

³³ Au sujet de cet itinéraire voir note 25.

³⁴ Sa correspondance n'a pas fait l'objet d'une édition exhaustive. Seules ont été publiées des lettres envoyées de 1565 à 1572 à Raimond Beccarie de Fourquevaux, ambassadeur de France en Espagne (DOUAIS C. (éd.), *Lettres de Charles IX à M. de Fourquevaux, ambassadeur en Espagne, 1565-1572*, Montpellier, Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, 1899). Leur analyse donne un résultat sans appel : l'itinéraire du roi ne diffère que très exceptionnellement de celui de sa mère : une seule lettre présente un lieu de séjour différent. Ce constat invalide l'hypothèse de séparations régulières du roi et de sa mère que j'ai émise dans un article paru en 2008 (ZUM KOLK C., « L'évolution du mécénat de Catherine de Médicis d'après sa correspondance », FROMMEL S. et WOLF G. (dir.), *Il mecenatismo di Caterina de' Medici. Poesia, feste, musica, pittura, scultura, architettura, actes de colloque*, Venise, Marsilio, 2008, p. 83).

³⁵ Trois études lui ont été consacrées : BOUTIER J. et al., *Un tour de France royal : le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier, 1984; CHAMPION P., *Catherine de Médicis présente à Charles IX son royaume (1564-1566)*, Paris, Grasset, 1937 et GRAHAM V. E. et MCALLISTER JOHNSON W., *The Royal Tour of France by Charles IX and Catherine de' Medici. Festivals and Entries, 1564-1566*, Toronto, University of Toronto Press, 1979. Le trajet a été décrit sur ordre de la reine par Abel JOUAN, *Recueil et discours du voyage du roy Charles IX*, Lyon, Benoist Rigaud, 1567.

ont étalé sur plusieurs années ces visites ; Catherine de Médicis fait effectuer à son fils un programme de voyage unique et très complet, évacuant par là toute obligation de déplacement pour les années qui suivent.

C'est dans les périodes sédentaires, et seulement à partir de mai 1566, qu'émerge le changement de fonction de la capitale qui nous intéresse : quand la reine mère ne voyage pas, on la trouve désormais à Paris et non pas dans un des châteaux des environs. Suivons cette évolution en détail.

De 1560 à 1574, l'Île-de-France capitalise 54 % de l'ensemble des occurrences de son itinéraire ; la région Centre vient en second (15%), suivi de la Picardie (7%). Ces valeurs rappellent celles du règne d'Henri II, mais à l'intérieur de l'Île-de-France se dessine un schéma différent par rapport au passé.

Avant le départ pour le *Grand Tour* (janvier 1564), Catherine préfère les châteaux des environs de la capitale quand elle réside en région parisienne : Saint-Germain-en-Laye (18 % des occurrences), Fontainebleau (13 %) et Vincennes (8 %). Paris ne représente à cette époque que 13 % du total. C'est après le retour du *Grand Tour* que se produit le basculement : sur un total de 1 082 entrées, la capitale domine largement :

Tableau 3 : Les dix lieux les plus fréquentés par Catherine de Médicis (4 mai 1566 - 3 septembre 1574)

Lieu	Occurrence	% du total
Paris	424	39 %
Fontainebleau	69	6 %
Saint-Germain-en-Laye	48	4 %
Saint-Maur-des-Fossés	48	4 %
Lyon	35	3 %
Montceaux-lès-Meaux	33	3 %
Vincennes	29	3 %
Blois	28	3 %
Orléans	26	2 %
Angers	24	2 %
Villers-Cotterêts	22	2 %

À aucun moment, l'écart entre la résidence principale et les lieux secondaires n'a été si marqué. Fontainebleau et Saint-Germain-en-Laye reçoivent en huit ans autant la cour qu'entre 1560-1564 et se voient concurrencés en outre par deux résidences personnelles de la reine mère, Saint-Maur-des-Fossés et Montceaux.

Autre fait nouveau : Paris sert maintenant de lieu de séjour pendant toute l'année. Seul le printemps mène à l'abandon de la capitale :

Tableau 4 : Présence à Paris par saison (%)

Roi/reine	Printemps	Été	Automne	Hiver
François I ^{er}	24	18	15	43
Henri II	17	19	29	35
François II	0	0	0	0
Catherine de Médicis (1560-1574)	14	34	21	31
Henri III	33	22	20	25

Remarquable est aussi la prolongation des séjours dans la capitale. De septembre 1567 à décembre 1568, Catherine réside de manière quasi permanente à Paris ; à l'exception de quelques interruptions de courte durée (1 à 3 jours), elle y vit plus de quinze mois d'affilés. Ce sont là des valeurs tout à fait inédites dans l'histoire de l'itinérance curiale au XVI^e siècle.

L'itinérance curiale sous Henri III (1574-1589)

Pour Catherine de Médicis, la mort de Charles IX sonne le glas de sa position en tant que chef de famille et maître de la politique royale. Henri III entend régner par ses propres moyens, tout en accordant à sa mère une place privilégiée en tant que première conseillère et confidente. Il délègue régulièrement à Catherine la tâche de sillonner le pays pour mener des négociations ou pour pacifier une région. Ce partage des rôles a une influence marquée sur les déplacements du roi qui voyage nettement moins que ses prédécesseurs. Il suit le chemin tracé par sa mère en ce qui concerne le choix de son lieu de séjour privilégié : du début de son règne jusqu'à la journée des Barricades (13 mai 1588), le roi vit à Paris et ne s'en éloigne que pour mener la guerre ou pour des séjours d'agrément³⁶. Cette sédentarisation fait chuter le nombre des lieux fréquentés par Henri III durant son règne. Le roi a visité seulement 96 villes et villages ce qui revient à une moyenne annuelle de 6 lieux (contre 27 et 25 pour Henri II et François I^{er}).

L'Île-de-France capitalise maintenant 79 % des occurrences de l'itinéraire. Loin derrière se situent les régions Centre (11 %), Poitou-Charentes (3%) et Rhône-Alpes (3%). Avec 59 % de l'ensemble des entrées, Paris domine très nettement la statistique :

Tableau 5 : Les dix lieux les plus fréquentés par Henri III (1574-1587)

Lieu	Occurrences	% du total
Paris	1503	59
Blois	174	7
Saint-Germain-en-Laye	157	6
Saint-Maur-des-Fossés	121	5
Fontainebleau	95	4
Ollainville	86	3
Poitiers	73	3
Lyon	63	2
Chenonceau	45	2
Avignon	31	1
Charleville-Mézières	17	1

Une réorganisation structurelle et spatiale de la cour

Les itinéraires démontrent ainsi ce que les correspondances et mémoires de l'époque ont laissé entrevoir³⁷ : Catherine de Médicis est à l'origine de la sédentarisation de la cour qui intervient dès 1566 ; la fonction de *ville résidence* de Paris émerge à cette époque. Mais

³⁶ L'itinéraire d'Henri III couvre au moment de la rédaction de cet article la période du 3 avril 1565 au 31 déc. 1587 et sera complété dès la parution du dernier tome des *Lettres* du roi (à paraître). L'itinéraire compte actuellement 3145 enregistrements, dont 2 528 de la période du règne. Source : BOUCHER J., CHAMPION P. et FRANÇOIS M. (éd.), *Lettres de Henri III, roi de France*, Paris, Société de l'Histoire de France, 1959-2012.

³⁷ Jacqueline Boucher, Jean-Pierre Babelon et Nicolas Le Roux ont remarqué grâce à diverses sources que la cour réside à Paris dès 1566 : BABELON J.-P., *Paris au XVI^e siècle*, Paris, coll. Nouvelle histoire de Paris, Hachette, 1986, p. 71 ; BOUCHER J., *Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, Champion, 2007, p. 148 et LE ROUX N., *La faveur du roi*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 288-289.

quelles sont les motivations pour cette réorientation ? En dehors des plaisirs offerts par la vie urbaine et la proximité avec les instances politiques, juridiques et financières du royaume, trois facteurs semblent avoir été décisifs.

Notons d'emblée que rien ne prédit la focalisation sur Paris au début de la régence : en 1561, Catherine de Médicis semble même éviter la capitale. C'est la guerre qui apparaît comme un des premiers facteurs modifiant la donne : le 6 avril 1562, la cour se réfugie à Paris pour échapper à une prise de main par les huguenots ; la première entrée du petit Charles IX se fait donc à la hâte et sans aucune cérémonie. Un scénario similaire se produit en 1567. À l'évidence, les châteaux des alentours de la capitale sont évités car trop vulnérables³⁸. Protégée par ses murailles, sa milice (fondée en 1562) et une population restée majoritairement catholique, le choix de la capitale s'impose.

Le deuxième facteur est financier. En 1561, la dette du roi s'élève à 43 millions de livres, soit le quadruple du revenu annuel de la couronne. La régente cherche par tous les moyens à réduire les dépenses et la cour n'est pas épargnée par ces mesures, comme le démontre une lettre écrite le 9 août 1561 à Sébastien de L'Aubespine, ambassadeur de France en Espagne :

« Monsieur de Lymoges, estant le Roy mon fils en l'aage qu'il est et en la necessite ou sont reduictz nos affayres je tasche par tous les moyens de réduire sa despance en tel estat qu'il puisse s'aquiter.

Et d'aultant que je scay combien la facon d'Espagne est de beaucoup plus grand espargne que la nostre je desirerais le plus du monde de pouvoir voir l'estat de la maison du Roy d'Espagne mon bon fils, tant des mangeailles que de ceulx qui ont vivres ou sont deffroyez en argent ou autrement vous priant Monsieur de Lymoges faire tant que vous m'en puissiez envoyer un estat, ensemble de la maison de la Reyne ma fille. Car ils me serviront infiniment à trouver le moyen pour parvenir au but de mon Intention.

Si vous me pouvez avec cela escrire la facon qu'ilz tiennent en allant par pays pour les trains assavoyr ceux qui sont nourris ou qui ont argent et comme ils en usent pour les loger et pour la conduite des bagages ce sera encores le meilleur que je vous recommande et vous prie me l'envoyer par la première occasion³⁹. »

Organiser mieux la cour afin de réduire les coûts : cette préoccupation trouve une réponse pertinente en l'installation de l'entourage royal à Paris. La présence de la cour n'y provoque aucune difficulté particulière en matière d'approvisionnement, contrairement à ce qui s'observe en province, où la pénurie provoquée par l'arrivée de plusieurs milliers de courtisans suscite régulièrement une flambée des prix. Le séjour parisien permet en outre de réduire les dépenses non seulement de la couronne, mais aussi des courtisans qui doivent assumer personnellement leurs frais de voyage⁴⁰ ; beaucoup possèdent un logement dans la capitale.

La ville est aussi une source de richesses capable de renflouer le trésor royal : elle sert régulièrement de « banquier » à la couronne en accordant des rentes et des aides ponctuelles. L'apport financier de la municipalité se reflète aussi dans sa participation à l'organisation de fêtes et de réceptions, contribuant ainsi au faste monarchique. Elle cofinance les entrées

³⁸ Par exemple Fontainebleau, doté de nombreux accès et ouvertures, est impossible à défendre ; le palais nécessite encore au XVII^e siècle une augmentation significative du nombre de gardes quand le roi y séjourne.

³⁹ Lettre à Monsieur de Limoges du 9 août 1561, BnF, Fr. 6605 fol. 64. Éditée dans LA FERRIERE-PERCY H. et PUCHESSE B. de (éd.), *op. cit.*, t. I, p. 606. À ma connaissance, la réponse de l'ambassadeur n'a pas été conservée.

⁴⁰ Même la garde royale est contrainte de payer son logement : BnF, Dupuy 86, folio 188 : Degrèvements d'impôts accordés aux villages où aura logé la garde royale, novembre 1570.

royales⁴¹, organise des banquets et offre aux visiteurs de marque de somptueux cadeaux. Ces largesses, mais aussi le grand nombre de spectateurs qui assistent aux réjouissances publiques de la cour, donnent à partir de 1566 aux festivités curiales une ampleur et une publicité qui dépassent celles des fêtes organisées en province.

Enfin, l'installation de la cour à Paris permet d'organiser d'une façon plus ordonnée la vie de la cour. Elle ouvre ainsi de nouvelles perspectives pour la représentation du pouvoir, devenue depuis le xv^e siècle un élément essentiel de la vie politique en Europe : l'accroissement de la pompe qui entoure les familles princières modifie le cadre et le quotidien des cours, transformant les châteaux et les appartements ainsi que l'étiquette et le cérémonial. L'intérêt de Catherine de Médicis pour ces questions est bien connu. Il semble que la reine a joué un rôle non négligeable dans l'apparition de l'antichambre sous le règne d'Henri II⁴². Elle intervient aussi dans la distribution de logements, comme en 1567, où elle fait à Montceaux « tous les logis au chasteau tous autres que par le passé, toutefois commodément pour chascun⁴³ ». L'architecture est un autre de ses champs de prédilection ; la reine collabore au dessin de plans de construction, allant jusqu'à détailler la distribution intérieure et les mesures des corps de bâtiment. Dans ce domaine, certaines décisions prises par Catherine de Médicis avant le départ pour le *Grand Tour* trouvent un sens nouveau si nous les mettons en relation avec le projet de la sédentarisation de la cour à Paris.

Dès les premiers mois de la régence, la reine mère intervient au sujet des résidences royales, en commençant par l'abandon de l'hôtel des Tournelles : devenue régente, Catherine n'y résidera plus. Certains historiens ont expliqué cette décision par les événements tragiques qui se sont déroulés en cet endroit lors des festivités de 1559 : suite à la mort accidentelle de son mari, Catherine aurait refusé d'y séjourner pour éviter ce souvenir douloureux. On accueille cette interprétation avec méfiance quand on sait que la reine mère se servit de l'image de la veuve éplorée pour asseoir son autorité de régente ; d'autre part, Catherine fait installer en 1563 aux Tournelles le magasin des poudres et des munitions, ce qui est une manière assez insolite d'honorer la mémoire de son époux⁴⁴. En janvier 1564, Catherine ordonne même la destruction des bâtiments et la vente du terrain, avec l'idée d'y aménager éventuellement une grande place. L'abandon de l'hôtel du Marais s'inscrit ainsi davantage dans la réorientation des résidences et des fonctions de ce quartier, restructuration en cours depuis les règnes de François I^{er} et Henri II, comme l'a démontré Marie-Noëlle Baudouin Matuszek. La famille royale privilégie le Louvre, et c'est proche de ce château, mais *extra-muros*, que Catherine de Médicis commande la création d'un grand jardin et d'une *villa palais*, peut-être inspirés du palazzo Pitti qui est en construction à cette époque⁴⁵. Les achats de terrain et l'aménagement du jardin débutent en août 1561, suivis en mai 1564 de ceux du palais des Tuileries⁴⁶.

⁴¹ Elle accorde par exemple 48 000 livres tournois pour celle de Charles IX, organisée le 6 mars 1571 ; voir les *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, *op. cit.*, t. VI, p. 232 ; BABELON J.-P., *op. cit.*, p. 72 et CHAMPION P., *Paris au temps des guerres de religion*, Paris, Calman-Lévy, 1938, p. 177.

⁴² JESTAZ B., « Étiquette et distribution intérieure dans les maisons royales de la Renaissance », *Bulletin Monumental*, 1988, n° 146-2, p. 109-120 et CHATENET M., « Architecture et cérémonial à la cour de Henri II : L'apparition de l'antichambre », OURSEL H., FRITSCH J. (dir.), *Henri II et les Arts. Actes du colloque international*, Paris, École du Louvre, 2003, p. 355-380.

⁴³ Lettre de Jean de Bouchefort à Renée de France, 16 septembre 1567, LA FERRIERE-PERCY H. et PUCHESSE B. de (éd.), *op. cit.*, t. III, p. 59, note 1.

⁴⁴ Lettre à Arthus de Cossé, seigneur de Gonnor, du 4 février 1563, *Ibid.*, t. I, p. 494.

⁴⁵ Catherine de Médicis demande le 5 juin 1563 au grand-duc de Toscane de lui envoyer les plans du Palais Pitti, FROMMEL S., « Florence, Rome, La France : La convergence de modèles dans l'architecture de Catherine de Médicis », FROMMEL S. et WOLF G. (dir.), *op. cit.*, p. 290.

⁴⁶ Sur l'histoire de la construction et la bibliographie au sujet des Tuileries voir FONKENELL G., *Le Palais des Tuileries*, Arles, H. Clair, 2010 ; PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *Philibert Delorme, Architecte du roi (1514-*

Le projet de construction prend tout son sens si nous le rattachons au projet de l'installation de la cour à Paris : pour assumer la fonction de *ville résidence*, la capitale manque en effet de deux éléments indispensables à la vie de cour : un grand jardin, utile pour les promenades, les rencontres non protocolaires et les festivités, ainsi qu'un palais qui fonctionne en étroite symbiose avec ce parc. Ce dernier se présente comme un monument à la gloire de la régente qu'elle conçut en étroite collaboration avec Philibert de l'Orme en intervenant dans le dessin des plans⁴⁷. Guillaume Fonkenell a mis en évidence le caractère novateur du palais qui comportait plusieurs salles à grande dimension (la plus grande mesurant 420 m²) et, si le projet dessiné par Jacques Androuet Du Cerceau a été amené à être réalisé, des espaces inspirés des constructions éphémères fabriquées pour les fêtes de cour⁴⁸. Le palais présente en outre plusieurs appartements organisés autour d'un escalier central. D'une structure novatrice, ces logements se composaient de plusieurs salles, antisalles et antichambres, permettant de graduer l'accès au souverain⁴⁹. Comme l'ont souligné Sabine Frommel⁵⁰ et Alexandre Gady⁵¹, le jardin et le palais des Tuileries apparaissent ainsi comme une extension du Louvre qui manquait d'espaces capables d'accueillir des milliers de personnes lors de grands événements. Les jardins servent dès 1567⁵² et accueillent des festivités et réceptions, comme celle des ambassadeurs polonais en août 1573 (ill. 2).

1570), Paris, Mengès, 2000, p. 233-237 et BLUNT A., *Philibert de l'Orme*, Paris, Julliard, 1963. Il n'est pas certain que les plans et dessins du palais publiés par Jacques Androuet Du Cerceau en 1576/1579 (DU CERCEAU A., *Les plus excellents bastiments de France*, éd. THOMSON D., Paris, Sand & Conti, 1988) présentent le projet que la reine mère a souhaité réaliser ; la représentation à vol d'oiseau et le dessin du plan conservés à Londres au British Museum posent les mêmes interrogations. Le projet initial a été peut-être augmenté dans les années 1570/1571. Voir à ce sujet FROMMEL S., *op. cit.*, p. 290-291, FONKENELL G., *op. cit.*, p. 23-26 et le point de vue de Jean GUILLAUME qui achève actuellement un ouvrage sur le Louvre et les Tuileries (à paraître). Sur l'œuvre de Du Cerceau voir l'analyse récente de BOUDON F. et MIGNOT, *Jacques Androuet de Cerceau, Les dessins des plus excellents bâtiments de France*, Paris, Picard, 2010.

⁴⁷ Le décor du palais foisonne d'emblèmes et d'allégories en rapport avec Catherine de Médicis et l'ordre ionique a été choisi par Delorme pour son caractère « féminin » (FONKENELL G., *op. cit.*, p. 31-37).

⁴⁸ *Ibid.*, p. 30.

⁴⁹ À la même époque apparaît à Fontainebleau une deuxième antichambre, autre témoignage de l'éclosion de nouveaux espaces dans les appartements royaux dans les années 1560. Monique Chatenet rapproche la distribution intérieure des Tuileries de celle des palais des cardinaux romains pour constater qu'une « telle disposition des espaces implique une vision plus hiérarchique de l'étiquette, car elle crée une distance – que l'enfilade souligne – entre le courtisan et son roi. » (CHATENET M., « Henri III et l'ordre de la cour : évolution de l'étiquette à travers les règlements généraux de 1578 et de 1585 », SAUZET R. (dir.), *Henri III et son temps*, Paris, Vrin, 1992, p. 134.

⁵⁰ FROMMEL S., *op. cit.*, p. 290.

⁵¹ GADY A., « Le roi, la reine... et la reine mère. Essai sur les appartements royaux au XVII^e siècle », CHATENET M. et DE JONGE K., *Le prince, la princesse et leurs logis. Manières d'habiter dans l'élite aristocratique européenne (1400-1700)*, Paris, Picard, 2014, p. 231.

⁵² Le 15 juillet 1567, Catherine de Médicis informe Anne d'Este qu'elle donnera un banquet aux Tuileries ; il est probable qu'il eut lieu dans le jardin et non dans le palais qui n'était pas encore habitable. LA FERRIERE-PERCY H. et PUCHESSE B. de (éd.), *op. cit.*, t. III, p. 45.



Illustration 2 : Bal donné aux Tuileries en 1573 lors de la réception des ambassadeurs polonais
Pièce des *Tapisseries des Valois*, réalisées vers 1580 probablement d'après les dessins d'Antoine Caron, musée des Offices, Florence.

D'autres constructions complètent le réseau des palais parisiens. En 1563, la reine mère acquiert une résidence champêtre, le château de Saint-Maur-des-Fossés, situé sur les rives de la Marne. En février 1570, Catherine de Médicis lance la construction d'un hôtel proche de Saint-Eustache⁵³. Une légende entoure ce projet : un astrologue aurait averti Catherine de Médicis que pour vivre longtemps, elle devait se « garder d'un Saint-Germain ». D'après certains érudits, cet avertissement l'aurait incité à se faire construire un nouveau palais, abandonnant le chantier des Tuileries qui se situe sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois : « Elle quittera les Tuileries pour échapper à cette prédiction⁵⁴ ». Il s'agit là d'une interprétation moderne d'un récit né du vivant de la reine, car Etienne Pasquier et Jacques-Auguste de Thou n'évoquent pas l'abandon des Tuileries mais uniquement celui du Louvre et de châteaux dont le nom comporte « Germain »⁵⁵.

L'aménagement de l'hôtel s'explique davantage par l'arrivée imminente d'une nouvelle reine de France que par le mouvement des astres : le mariage de Charles IX et d'Élisabeth d'Autriche est négocié depuis janvier 1569⁵⁶. L'arrivée d'Élisabeth modifiera radicalement le

⁵³ Voir au sujet de cette construction TURBIDE C., *Les collections artistiques de Catherine de Médicis (1519-1589)*, thèse de doctorat inédite, université Aix-Marseille I, 2002, t. I, p. 46 et ZVEREVA A., « La Galerie de portraits de l'Hôtel de la Reine », *Bulletin monumental*, n° 166-1, 2008, pp. 33-41.

⁵⁴ BAUDOIN-MATUSZEK M. N. et ANDIA B. de (dir.), *Paris et Catherine de Médicis*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1989, p. 108.

⁵⁵ Etienne Pasquier relate cette anecdote dans une lettre à son fils rédigée début 1589, mais sans évoquer les Tuileries : d'après lui, seul le Louvre et le château de Saint-Germain-en-Laye sont abandonnés. Jacques-Auguste de Thou réduit l'abandon aux châteaux dont le nom comporte « Germain ». THOU J.-A. de, *Histoire universelle de Jacques Auguste de Thou depuis 1543 jusqu'en 1607*, Londres, 1737, t. X, p. 502 ; FEUGERE L. (éd.), *Œuvres choisies d'Étienne Pasquier*, Paris, Didot frères, 1849, t. II, p. 323 ; PASQUIER É., *Les œuvres d'Estienne Pasquier*, Amsterdam, Compagnie des libraires associés, 1723, t. II, p. 378.

⁵⁶ Mariage conclu le 2 octobre 1570 ; Élisabeth arrive en France le 25 novembre 1570.

statut de la reine mère à la cour : Catherine, toujours respectueuse des convenances, devra lui céder le pas, au moins symboliquement. Elle répond à cette nouvelle donne en se préparant à une existence en dehors des lieux de pouvoir, tout en restant proche et accessible⁵⁷. Par ailleurs, la construction de l'hôtel ne mène pas à l'abandon du chantier des Tuileries qui continue avec interruptions jusqu'en 1582. Le palais ne sera toujours pas achevé à la fin du règne d'Henri III; les problèmes de trésorerie et la guerre expliquent la lenteur des travaux. D'après l'inventaire après-décès de Catherine de Médicis, la reine mère a séjourné néanmoins de temps à autre aux Tuileries, probablement dans un bâtiment situé dans le parc. Elle ne souhaitait pas s'y installer à demeure mais « venoit en ce lieu seulement pour ce pourmener, et lorsqu'elle y vouloit manger ou séjourner, qui estoit fort peu souvent, faisoit apporter les meubles qui luy estoient nécessaires, lesquelz ses officiers remportoient après son départ⁵⁸ ».

La stabilisation de la cour à Paris ne modifie pas seulement la topographie des résidences royales, elle mène aussi à partir de 1567 à la publication d'une série d'ordonnances et de règlements qui visent à réformer le fonctionnement de la cour⁵⁹. Ces mesures traitent de sujets que Catherine de Médicis avait déjà évoqués dans sa lettre à l'ambassadeur d'Espagne en 1561, tout en abordant des thématiques nouvelles. Le contrôle des espaces intérieurs et extérieurs y apparaît en force : le roi définit qui a accès à sa chambre et à son cabinet quand il travaille ou tient conseil (fév. 1567, oct. 1572) ; il impose le respect des instructions des maréchaux et fourriers qui distribuent les logis lors des voyages (août 1570) et précise la position des gardes à l'intérieur du château (oct. 1572). À ma connaissance, pour la première fois sont mises par écrit les règles qui ordonnent l'accès au château : seuls les membres de la famille royale et quelques princes de haut rang peuvent pénétrer la cour intérieure à cheval ou en carrosse. Les aristocrates doivent en descendre à la porte du château ; tous les autres avancent à pied à partir de la « barrière » (la grille extérieure) de la résidence (oct. 1572). Cette disposition, connue sous le nom des *Honneurs de la cour*, restera en vigueur jusqu'à la Révolution.

Le contrôle et la réduction des effectifs de la cour, préoccupation financière qui avait déjà marquée la lettre de 1561, constitue un deuxième volet ; le roi chasse toutes les personnes sans charge et office (soldats, fille de joie, clercs, marchands, cabaretiers, vagabonds...) et impose aux courtisans de n'employer pas plus de personnes qu'ils ne peuvent en rémunérer (août 1570, oct. 1572). Par ailleurs, les conditions de promotion des pages sont précisées (oct. 1572) et des mesures sont prises à l'encontre de gentilshommes et officiers qui n'effectuent pas leur service en temps et en heure, où qui servent sans disposer d'une charge tout en révendiquant des gages (fév. 1567, nov. 1572). En 1572 est publiée l'interdiction de servir dans plusieurs maisons royales à la fois. Des mesures disciplinaires accompagnent l'ensemble : le roi ordonne la punition sévère et immédiate des blasphémateurs (août 1570) et appelle ses gardes à veiller au bon comportement des pages et valets (oct. 1572), leur

⁵⁷ Plusieurs indices étayent l'hypothèse d'une préparation à la retraite de la reine mère qui marque la fin des années 1560 ; voir à ce sujet ZUM KOLK C., « L'évolution du mécénat... », *op. cit.*, p. 86-87. Sur Saint-Maur voir KITAEFF M., « Le château de Saint-Maur-des-Fossés », *Monuments et mémoires de la Fondation Eugène Piot*, n° 75, 1996, p. 65-126.

⁵⁸ BONNAFFE E., *Inventaire des meubles de Catherine de Médicis*, 1874, rééd. Genève, Minkoff, 1973, p. 212.

⁵⁹ *Ordre et Reiglement que le Roy Veult estre gardé tant en sa chambre que au Cabinet de ses affaires (...)*, 26 fév. 1567, BnF, Dupuy 218, fol. 301-302 ; *Ordonnance du Roy pour la police de la Cour et reiglement de sa suite (...)* publiée a saint Germain en laye a son de trompe et cry public, 7 août 1570 (*Ibid.*, fol. 150-154) ; *L'ordre que le Roy a commandé estre doresnavant observé pour la conduite & direction de ses affaires, service de sa personne police & reglement de sa maison & suite ordinaire de sa Cour*, 24 octobre 1572 (*Ibid.*, fol. 17-20) ; *Le Roy considéant que le plus souvent il est en un mesme iour et en mesme qualité servi de plusieurs différentes personnes (...)*, 22 nov. 1572, *Ibid.*, fol. 20. Des copies de ces ordonnances sont réunies dans le recueil BnF, NAF 7225.

prohibant « jeux, voleries de bonnets [et] de capes, faire injure aux femmes et autres insolences et débordements⁶⁰ ».

Peu remarquées par la recherche, ces ordonnances précèdent les dispositions bien mieux étudiées d'Henri III⁶¹ et probablement aussi la lettre non datée que Catherine de Médicis a adressé « au roi », résumant les règles du bon gouvernement et de l'ordre de la cour ainsi que le déroulement de la journée du roi⁶². Henri III était conscient des progrès faits en la matière sous le règne de Charles IX. En témoigne un dialogue qui se déroule en 1573, quand il rencontre l'électeur palatin Frédéric le Pieux, qui avait séjourné à la cour de France sous le règne de François I^{er}. L'électeur se souvient des moeurs détestables qui régnaient dans l'entourage royal à cette époque. Henri rétorque qu'il est vrai que les moeurs de la cour étaient très dissolues par le passé, mais sa mère et son frère Charles « y ont mis bon ordre et justice⁶³ ».

Le désir d'une réorganisation de la cour, autant en ce qui concerne son fonctionnement interne que son évolution dans l'espace, a modifié pendant quelques décennies le destin de la capitale qui devient à partir de 1566 une véritable *ville résidence*. La fin du règne d'Henri III en 1589 met un terme à la cohabitation entre la ville et la cour : comme en 1419, le roi doit quitter la capitale pour se réfugier dans la vallée de la Loire. Sous Henri IV, la cour se tient à bonne distance de Paris, privilégiant les châteaux des environs au séjour urbain. Au grand dam des ambassadeurs, dont les plaintes reprennent comme à l'époque de François I^{er} : en effet, comment gérer les affaires quand « tous les conseillers sont dispersés, partie se trouvant à la campagne, partie auprès de Sa Majesté, partie à Paris⁶⁴ » ?

Les courtisans ne souffrent pas moins de cette vie itinérante, mais il semble impensable de s'y soustraire, comme le note Pierre de Dampmartin : « On ne voit guere de Courtisans qui se retirent volontairement de la Cour ; le commun proverbe veut qu'ils meurent entre deux coffres. Et quand ils sont contraints de vivre chez eux, ce ne sont que regrets qui les consomment à vue d'oeil⁶⁵ ». Cette pérégrination ne cessera qu'avec la création de Versailles, compromis grandiose unissant les avantages d'une résidence unique à ceux d'un palais situé à distance prudente de la bouillante capitale.

⁶⁰ BnF, Dupuy 218, fol. 19v.

⁶¹ Charles IX compte parmi les rois qui ont fait l'objet de peu d'études ; un colloque a comblé cette lacune en ce qui concerne sa représentation et le mécénat royal : CAPODIECI L., LEUTRAT E. et ZORACH R. (dir.), *Miroirs de Charles IX : images, imaginaires, symboliques* (à paraître).

⁶² Plusieurs copies de la lettre de Catherine de Médicis ont été conservées : BnF, Dupuy 218, fol. 11 ; NAF 7225, fol. 21. Sur les ordonnances d'Henri III, voir entre autres CHATENET M., « Henri III et l'ordre de la cour : évolution de l'étiquette à travers les règlements généraux de 1578 et de 1585 », SAUZET R. (dir.), *Henri III et son temps*, Paris, Vrin, 1992, p. 133-139 et EAD., *La Cour de France au XVI^e siècle. Vie sociale et architecture*, Paris, 2002, p. 135-140 ainsi que LE ROUX N., « La cour dans l'espace du palais. L'exemple de Henri III », AUZEPY M.-F., CORNETTE J. (dir.), *Palais et Pouvoir, de Constantinople à Versailles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2003, p. 229-267.

⁶³ « Verzeichnis des Gesprächs so zwischen Heinrich dem dritten König in Pohlen und Khur-Fürst Friederich dem dritten zu Heydelberg vorgangen, von dem Khur-Fürst eigenhändig auffgezeichnet, den 12. Decemb. des 1573 Jahrs », LALANNE L. (éd.), *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, Paris, Renouard, 1868, t. IV, p. 414.

⁶⁴ STRUNCK C., « Un cardinal-légit au pays des hérétiques », ZUM KOLK C. et al. (dir.), *Voyageurs étrangers à la cour de France, 1589-1789. Regards croisés*, Rennes-Versailles, Presses universitaires de Rennes-Centre de recherche du Château de Versailles, 2014, p. 31.

⁶⁵ DAMPMARTIN P. de, *Discours sur quelques particularitez, touchant les Intrigues de la Cour. Divisez en trois Livres. Traitant du bonheur & malheur des Favoris*, Paris, Loyson, 1651, livre 1, p. 82.